



PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU 27/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le Vingt-sept octobre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/10/2023

PRÉSENTS : Denis LA MACHE, Eliane MONTAMAT, Jean-Louis CHATAIGNÉ, Elisabeth GUILLOT, Marc MORICE, Luc VRIGNAUD, François FLEURET, Elisabeth BARRANGUET, Géraldine PERRIÈRE

ABSENTS : Cyril MONTAMAT (pouvoir à Elisabeth Barranguet) - POUVOIR (S) : 1

Mme Elisabeth GUILLOT a été élue secrétaire.

Le PV de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE VENDEE EAU

REF : D231017A

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activité de Vendée Eau est consultable par tous, il est disponible version dématérialisation sur le site de Vendée-Eau et version papier en mairie.

Il donne lecture au conseil municipal d'une synthèse de ce rapport. Il rappelle que 2022 est une année exceptionnelle de sécheresse (après 1976), élément à prendre en compte avant de regarder ce rapport.

Après exposé des chiffres clés, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport d'activité 2022 de Vendée Eau.

M. le Maire rappelle que Vendée eau reprendra la gestion directe de la distribution de l'eau potable au particulier en 2024.

Rappel : Vendée Eau gère par délégation (de la CCVSA) l'assainissement collectif de la commune. Une réunion du Conseil local de Mervent est prévue le 24 novembre.

OBJET : AVIS SUR LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA REGION

REF : D231017B

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) des Pays de la Loire a été approuvé le 7 février 2022. Il engageait nos territoires dans une démarche de sobriété foncière et fixait un objectif partagé de « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

Ce document doit s'appliquer au SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) qui lui-même s'applique au PLU (Plan Local d'Urbanisme) et cartes communales.

Composition « par défaut » (composition donnée par la loi, à instaurer en l'absence d'une majorité d'avis favorables des collectivités consultées) : 57 membres

Le Conseil Régional désigne, en assurant une représentation équilibrée des territoires urbains, ruraux et du littoral, parmi les établissements et collectivités concernés :

Membres votants : 52

15 élus régionaux ou leur représentant

5 représentants d'établissement porteur de SCOT

15 EPCI compétents en matière de document d'urbanisme dont 1 au moins par département et dont 3 non couverts par un SCOT

7 représentants de communes compétentes en matière de documents d'urbanisme dont 1 par département

5 représentants de communes non couvertes par un document d'urbanisme

5 représentants de l'Etat

Membres siégeant à titre consultatif : 5

Un représentant de chaque département (5)

Le Conseil régional propose un comité plus élargi de 120 membres ce qui vise à élargir la présence des acteurs locaux. Considérant que plus on est prêt du terrain plus on a des décisions pertinentes.

Le Conseil est favorable à l'élargissement de la composition de la commission qui donne plus de visibilité aux acteurs de terrain.

Monsieur le maire indique qu'il retrouve cette solution très sage mais ne pourra être adoptée que si 50% des collectivités des pays de la Loire l'adoptent.

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

Composition de la Conférence Régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre Consultatif

Membres votants : 120

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
 - 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :
 - 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
 - Le Maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Dans cette solution tous les EPCI seraient membres de la commission.

Monsieur Morice regrette de ne pas connaître les personnes nommées précisément.

Le conseil doit statuer sur le principe de la représentation qui est plus élargie. Les appels à candidatures nominatives ne seront faites qu'ensuite.

La proposition du conseil régional n'est pas modifiable, Mme Barranguet trouve que les maires sont sous représentés, 16 maires pour plus de mille communes. Il est rappelé que les présidents d'EPCI sont forcément représentant de collectivités.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions) émet un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire ;

DOMAINE – BIENS COMMUNAUX

OBJET : ZONE 30 AU CANAL DE RETH

REF : D231017C

La commission "voirie" propose de passer en zone 30 le canal de Reth du côté du barrage. L'idée est bien sûr de faire réduire la vitesse. Les ralentisseurs seraient trop bruyants, et une chicane impossible à mettre en place sur cette portion de route très étroite. Peu de solutions sont disponibles, la commune a demandé à chacun d'être vigilant, mais le résultat n'est pas concluant. La commission propose d'installer 4 panneaux « Zone 30 » qui seront nécessaires pour la mise en place.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide le passage en zone 30 du Canal de Reth, M. le Maire est chargé de la mise en œuvre de toutes les démarches nécessaires.

OBJET : SENTIER ATELIER

REF : D231017D

Après avoir envisagé plusieurs hypothèses la commission "environnement" propose une solution pour le sentier pédestre à créer près de l'atelier, qui pourrait desservir un éventuel City Park ou terrain sportif (mais le projet n'est pas arrêté et doit avoir l'aval des services de l'État) et le lotissement.

Compte tenu de la configuration des lieux, la commission propose de faire le sentier côté champ en bouchant le fossé existant qui servira de sentier et de refaire un fossé après la haie pour éviter les incursions.

Il reste quelques détails opérationnels à traiter (délai d'utilisation, double clôture...). Il faudra également obtenir les accords de l'architecte des bâtiments de France puisque le terrain se situe en site classé.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide la nouvelle proposition pour le sentier piéton à côté de l'atelier côté champ.

OBJET : VENTE VEHICULE PEUGEOT 103

REF : D231017E

Lors de la dernière réunion le Conseil avait émis la vie favorable pour la vente de la mobylette et

avait décidé de ne pas la vendre à un montant minimum de 500€.

La publicité a été faite et une offre à 650€ a été reçue en mairie. M. le Maire propose de valider la meilleure offre qui a été faite à hauteur de 650€.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la vente du 103 Peugeot à hauteur de 650€
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

REF : D231017F

Commission Environnement et cadre de vie (réunion du 26 octobre)

Dossier économie d'énergie : Mme Barranguet indique qu'elle a programmé une réunion mardi prochain à la maison de santé de Magné (inauguration en septembre) pour voir le système de chauffage au bois avec une technologie récente. Il sera possible de poser des questions techniques puisque le maître d'œuvre sera présent.

Extension sentier piétonnier : Certains conseillers municipaux sont allés voir sur place les différentes possibilités de sentier à Reth. Le dossier est suivi par M. Vrignaud

Ponts : M. Morice a participé à la réunion du SIVOM. Ce dernier gèrera les ponts qui ont été répertoriés avec le CEREMA. Le syndicat se charge de trouver le bureau d'étude qui réalisera le Document de Consultation des Entreprises. Il s'occupera du chantier et des subventions. La commune participera à hauteur du montant des travaux. Les ponts à traiter en urgence seront pris en compte, les autres ponts ont peu de chance d'être retenus. Le dossier de desserte populicole est à l'abandon (aucun financement).

Eglise et son plafond : M. Chataigné indique que la commune a reçu le compte rendu de Mme Balzic, très intéressant, une commission spécifique se réunira pour prendre en charge ce gros dossier.

Carte communale : Plusieurs dates ont été proposées pour une réunion avec Entrelieux (M. Buffeteau) qui doit réaliser les ateliers de sensibilisation sur les lieux-dits, action nécessaire pour l'établissement de la carte Communale. La commune va proposer les différentes dates aux conseillers.

Aménagement centre bourg : Une réunion a eu lieu avec Sydev et inspectrices du site classé pour faire le choix des candélabres.

Zone d'ombre près de l'église, faire attention au choix d'intensité de lumière.

Concernant les candélabres, le Sydev a confirmé 50% de subvention pour le matériel – non plafonné Installation jusqu'en 2026. Il sera possible de prévoir des sorties complémentaires.

La commune a reçu l'accord de la DREAL pour une subvention à hauteur de 100% pour la maîtrise d'œuvre et les études de sol nécessaires qui n'avaient pas été prévues au départ. La commune remercie les services qui se sont chargés du dossier

Cimetière : La commission a émis un avis défavorable à l'enherbement du cimetière

Terrain communal du halage : Un rendez-vous a été effectué avec le parc naturel régional pour envisager les solutions envisageables. Plusieurs idées :

Une remise en prairie avec prise en charge possible par le parc mais il faut ensuite trouver un éleveur pour lui louer le terrain avec un engagement sur plusieurs années. C'est un terrain peu intéressant

pour un éleveur.

Le projet d'Arboretum proposé lui semble non concluant, le marais est particulier donc toutes les essences ne sont pas possibles et nécessitent un entretien spécifique.

Reste la mise en place d'une peupleraie, solution préconisée par le PNR, plus simple pour l'entretien et pour la gestion par la commune.

La commission propose de faire nettoyer le terrain et de réaliser des plantations (peupliers ou autres arbres en bordure, haies...) et de garder le terrain disponible pour la commune.

Logement de la mairie : l'étude thermique sera réalisée en janvier par le Sydev, il faudra prévoir un relogement pendant les travaux.

Achat débroussailleuse : Deux devis ont été présentés pour 2 matériels différents (thermique et électrique) : comme elles ne réalisent pas le même travail, la commission envisage d'acheter les deux mais demandent des devis complémentaires par d'autres entreprises.

Matériel communal : Le débroussilleur du tracteur et fourche sont à revoir (grosse révision nécessaire avec réparations à prévoir)

École : problème d'odeur : la commission a prévu quelques travaux pour les aérations. il faudra aussi revoir le mur en limite de chez monsieur Boutet qui est en mauvais état. Voir le plan pour la rénovation des écoles si ces travaux pourraient entrer dans le dispositif.

Depuis la rentrée les élèves de la communauté de communes ont tous accès à la piscine. Le bassin mobile mis en place par la CCVSA a servi pour une première session qui vient de se terminer, il reprendra ses fonctions au printemps. Un premier bilan va être réalisé, il semble être positif.

Achat de panneaux en mutualisation avec la communauté de communes : l'agent a fait le tour de la commune pour lister les panneaux abîmés qu'il serait nécessaire de changer. Le programme de remplacement a été prévu à confirmer.

défibrillateur : l'entreprise qui gère le contrat d'entretien est venue faire une démonstration de matériel ont été présentés. Les conseillers pensent qu'il sera possible d'avoir des prix plus intéressants au salon des Maires.

Bourse au bucheronnage : l'information a été transmise par mail aux habitants

Stationnement gênant : Une facture est constamment garée devant l'abribus et lors de la descente du bus elle est plutôt gênante. La commune passera l'information aux policiers qu'il vérifie la légalité.

Catastrophe Naturelle (séisme) M. Le Maire, sur la demande de M. Vrignaud, indique qu'après le séisme qui a eu lieu il y avait eu une annonce d'une procédure d'urgence. Cette dernière n'a finalement concerné que quelques communes très proches de l'épicentre. Une procédure a validé la déclaration catastrophe naturelle pour 2 communes sur le territoire : Benet et Damvix parce la commission ministérielle a traité par ordre décroissants de magnitude c'est la réponse qui a été faite par le ministère de l'Intérieur. Cela ne signifie pas que la commune n'a pas été retenue, mais juste que le dossier de la commune n'a pas été traité par la commission.

M. le Maire a écrit un courrier à Madame la Première ministre pour lui expliquer que c'était pour nous un enjeu majeur et que certes on était peut-être une petite commune mais que l'on avait des gens qui étaient dans une situation très préoccupante. Le courrier ainsi que les différentes réponses (celles de Mme le 1er ministre, M. Retailleau et M. Henriot) ont été mises sur le compte Facebook de la commune.

Les services de la préfecture ont indiqué qu'une nouvelle commission devait se tenir, fin octobre. Sans nouvelles, dès lundi prochain il demandera ce qu'il en est et tiendra informé de conseil.

Commission Jeunesse Social et vie associative (réunion de la commission prévue le 9/10)

Subventions : La commission a travaillé sur les subventions qui seront votées au prochain conseil. Il reste à voir celle pour les collèges en fonction du nombre d'élèves qui n'est pas encore connu.

Téléthon : prochaine réunion le 09/11

Commission culture communication et manifestations locales (réunion de la commission prévue le 09/10)

Mélusicales : le concert aura lieu dimanche prochain à 16h00 à l'église de St Sigismond

Arbre de Noël : les cadeaux ont été achetés. Il aura lieu le 22 décembre

Repas des aînés : il est prévu le 26 novembre, les conseillers ont reçu la liste des personnes qu'ils doivent inviter

11 novembre : Il est fait rappel que le repas est ouvert à tous au prix de 21€

Vœux du Maire : ils sont prévus le samedi 6 janvier à 11h00

Bulletin communal : la commission va commencer à travailler sur ce dossier, il serait souhaitable que tous les articles soient arrivés pour le 2 décembre.

Animation « La Java Fertile » : M. Le Maire a rencontré les représentants de cette association qui souhaite organiser une manifestation (en lien avec l'environnement) sur la commune au mois de juillet prochain. La commune devra étudier les modalités de faisabilité sur le site de l'embarcadère

Divers :

BAFA TERRITORIAL : LA CCVSA organise pour les jeunes du territoire une session BAFA pour pouvoir travailler dans des structures. Je vous avais annoncé la dernière fois que on sollicitait des subventions de la barre de service de l'état

Elections : le dimanche 9 juin 2024 auront lieu les élections européennes. Il est rappelé que le lieu de vote est actuellement la salle communale.

SycoDEM : Pour information à partir du 1 janvier 2024 les professionnels (pas les particuliers) parmi lesquels les collectivités seront taxés pour les emballages.

Courrier d'une administrée : Monsieur le maire en a donné lecture au Conseil municipal en cours de commission. Ces dossiers ne seront pas abordés en cours de réunion de conseil même si la collective est très attentive au respect de la réglementation. Le Conseil municipal n'a pas à statuer sur ce type de dossier.

Une lampe à l'église qui est restée allumée – L'information sera transmises aux personnes concernées.

La secrétaire de séance

Le Maire

